

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 337

présenté par

M. Gille, M. Muet, M. Eckert, M. Liebgott, Mme Iborra, M. Issindou, M. Juanico
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 32

État B**Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	10 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	10 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 10 millions d'euros les crédits de l'Action n°2 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et de la reconnaissance des compétences » du Programme n° 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » pour abonder de 10 millions d'euros les crédits destinés à **l'activité partielle afin de maintenir la prévision de dépenses à hauteur de celle prévue en 2011.**

Cet abondement de 10 millions d'euros permettrait de maintenir la dotation destinée à l'activité partielle à hauteur de 40 millions d'euros comme en 2011, notamment dans le secteur industriel et du BTP qui ont à nouveau recours au chômage partiel.

Aujourd'hui, de nombreux plans de suppression d'emplois sont annoncés. Le chômage partiel peut être un moyen de protéger le potentiel productif des entreprises pour leur permettre de repartir après la crise.

Cette revalorisation serait financée par une diminution des dotations de l'Action n° 2 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », à concurrence de 10 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.